

Edito

Des nouvelles de My Ferry Link

C'est donc Jean Tirole qui s'est vu attribuer le prix Nobel d'économie 2014. Ou plutôt non, le "prix de la Banque centrale de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel" pour être tout à fait précis. Et un prix décerné par une banque a tout de même très peu de chance d'être attribué à un fervent défenseur de la richesse partagée. Bref, c'est donc Jean Tirole qui a été récompensé pour ses travaux. Une information qui est sans doute passée inaperçue à la majorité des Français. Et pourtant, ce choix est loin d'être anodin. Car Jean Tirole est présenté comme l'un des économistes les plus influents de notre époque. Rien de moins. Alors que faut-il retenir de lui ? Qu'il a proposé en 2003 aux côtés d'Olivier Blanchard (Chief economist du FMI) une taxe qui viserait les licenciements et aboutirait à graduer les cotisations des entreprises à l'assurance-chômage selon leur taux de licenciement comme le rappelait Les Echos du 13 octobre 2014. Une bonne chose, pourrait-on s'enflammer. Mais l'économiste s'est aussi taillé une réputation grâce à ses prises de position en faveur de la dérégulation dans les domaines de l'industrie, de la finance et du travail. En clair, cela veut dire plus de liberté dans ces domaines... en tout cas pour les patrons qui seraient moins soumis à des cadres contraignants. Une réforme du marché du travail, pas vraiment dans l'intérêt des salariés puisque l'une des mesures consisterait en l'allègement du code du travail avec, notamment, la suppression des contrats à durée indéterminés (CDI). Décidément, ce Prix Nobel est un drôle de message envoyé à la société. Un message prémonitoire ?

Et comme on parle « Prix Nobel d'économie », on ne peut que vous conseiller l'article de Marianne sur un autre économiste attribuaire, Paul Krugman, qui a une vision très différente...http://www.marianne.net/Combien-de-chroniques-de-Paul-Krugman-leur-faudra-t-il_a240964.html

Dans le cadre de ses activités de responsable politique et de conseiller (municipal et communautaire), Jacky Hénin avait sollicité un rendez-vous de la direction de MFL pour faire un tour d'horizon des procédures en cours, de l'évolution de la société. L'occasion pour le Rusé de vous informer à partir du ressenti de l'ancien Député au Parlement européen.

Où en est-on des procédures juridiques en cours et surtout quelles sont les prochaines échéances ?

« Les conclusions de la Competition Market Authority (CMA), qui étaient attendues pour le début juin, auront finalement été publiées fin juin. Elles ont simplement confirmé ce qui avait été publié le 20 mai par la presse à savoir : la venue sur le marché transmanche en août 2012 de la société My Ferry Link (qui exploite les anciens navires de SEA-FRANCE rachetés par Eurotunnel dans le cadre de la liquidation d'actifs de l'ex-société appartenant à la SNCF), constitue (pour la commission britannique) une distorsion de concurrence. Le jugement interdit l'accès au port de Douvres durant dix ans aux navires de My Ferry Link, tant que ceux-ci seront la propriété du groupe Eurotunnel, et laisse la possibilité à ce dernier de vendre ses navires à un autre opérateur éventuel.

Dès le 4 juillet la SCOP a fait part à la commission britannique de sa décision de faire appel. Le dossier a été déposé par les requérants fin juillet et les dernières communications devraient intervenir pour la dernière semaine d'octobre. Le dossier d'appel devrait alors être examiné pour la fin novembre et la décision rendue fin décembre ou plus probablement en janvier. »

A partir de cette réalité, quelles perspectives peut-on tracer pour la société calaisienne ?



« Deux cas de figure :

L'appel donne raison à la CMA. Le jugement deviendrait applicable, mais il resterait une possibilité d'appel et un délai de 6 mois, puis l'examen et le rendu de décision.

La possibilité pour la SCOP de travailler quasiment jusqu'à la fin de l'année 2015. En effet, même si l'éventuel appel n'est pas suspensif, il apparaît peu probable que le jugement soit immédiatement appliqué. D'une part parce qu'aucun jugement de ce genre n'a été jusqu'à présent appliqué. D'autre part, parce qu'il semble bien que le gouvernement français ait obtenu que toutes les procédures juridiques devaient avoir été purgées avant que d'appliquer la décision.

L'appel donne raison à la SCOP. Alors que chacun pourrait s'attendre à ce que le conflit soit réglé, les observateurs avertis pensent que la CMA britannique fera appel, se sentant bafouée. »

Mais si nous comprenons bien ce que vous nous dites, de toutes façons, les problèmes juridiques vont continuer à empoisonner la vie de l'une des plus importantes sociétés calaisiennes, et surtout peser

comme une chape de plomb sur la tête des salariés.

« Vous avez parfaitement compris. Mais je dirais que cet état de fait est voulu par ceux qui font recours sur recours contre MFL. En agissant ainsi, ils plongent la clientèle dans le doute et essayent d'empêcher la progression de chiffre d'affaires et la prise de parts de marché. Ils pensent également réussir à troubler les salariés jusqu'à les amener à des actions dures qui, au contraire de les aider, nuiraient à leurs intérêts (comme par exemple le blocage du port évoqué à plusieurs reprises par Natacha Bouchart), ou une grève longue qui amènerait la mise en difficulté de MFL. De telles actions peuvent se justifier quand la situation est bloquée, nous n'en sommes pas encore là.

En agissant ainsi, les uns veulent toujours récupérer les navires pour presque rien et obtenir des personnels qu'ils travaillent pour eux à des conditions moindres, les autres verraient d'un bon œil la disparition d'un acteur qui ne cesse de progresser. »

Est-ce que cela signifie que MFL et ses salariés pourraient connaître des problèmes lourds dans les mois à venir ?

Suite p 2

Le dessin

LES FRONDEURS DU PS SANCTIONNÉS



Calendrier

Comme promis, voici les dates des prochaines soirées organisées par le Rusé. A noter dès maintenant...
 Jeudi 20 novembre : soirée Beaujolais et ses toasts
 Samedi 6 décembre : marché de Noël aux grottes de velours
 Samedi 7 février : soirée crêpes
 Samedi 7 mars : soirée karaoké
 Samedi 11 avril : soirée variétés françaises
 Samedi 2 mai : soirée « fluo »
 Samedi 6 juin : pêche à la truite suivie d'un repas campagnard
 Samedi 4 juillet : soirée frites moules

On le note

N'hésitez pas à reprendre vos bonnes habitudes en passant à l'Atelier chaque vendredi soir.

L'occasion d'échanger sur l'actualité calaisienne, de faire un petit bonjour aux copains, de boire un petit café...

Et bien sûr très vite nous vous communiquerons le calendrier des soirées d'ores et déjà programmées.

Handicap

Bouchart ou l'art de réécrire l'histoire

Dans la presse de ce week-end on a vu que Natacha Bouchart se faisait largement mousser sur l'accessibilité à Calais. On vous le fait bref : tout ce qui a été réalisé, c'est grâce à elle. Avant elle c'est simple, les handicapés n'avaient qu'à rester chez eux. Même le tiralo, c'est son invention ose-t-elle. Sauf que le tiralo a justement été mis en place par l'ancienne municipalité. Sauf qu'en 2006, lors de la rénovation des 4 boulevards, les trottoirs et surtout les berceaux, ont été aménagés dans un souci d'accessibilité. Sauf qu'au complexe ICEO, depuis son ouverture en 2006, piscine et patinoire disposent d'équipements spéciaux qui sont mis à disposition des personnes à mobilité réduite. On pourrait aussi parler des locaux administratifs quai de la Gendarmerie, accessibles.

Sauf que... si la place d'Armes est accessible comme aime à le souligner Natacha Bouchart, les trottoirs réalisés dans le cadre de la rénovation de Calais-Nord sous son mandat avaient dans un premier temps été réalisés sans berceau pour que les fauteuils roulants puissent y accéder justement. Il a même fallu casser des morceaux de trottoir (comme à l'angle de la rue Royal et Richelieu comme sur notre photo parue dans le Rusé n° 174), pour réparer cette grossière erreur qui avait, à l'époque, été notée dans le Rusé. Quant au réseau de bus, il n'a pas fallu attendre Natacha Bouchart pour le voir récompensé régulièrement pour ses efforts en matière d'accessibilité : les quais de bus



Trottoirs réalisés lors de la rénovation de Calais-Nord avant modification : ils n'avaient pas prévu l'accessibilité.

Trottoirs datant de l'ancienne municipalité et accessibles.

surélevés ça ne date pas d'hier. Bizarrement les journaux locaux laissent Natacha Bouchart faire de l'autosatisfaction sans jamais rappeler tous ces faits. Vérifier les dires de Natacha Bouchart ? Mais c'est sacrilège ! Si elle le dit, c'est que c'est vrai. On appelle ça refaire l'histoire à son goût.

Suite de la p1

« Tout est toujours possible. Mais j'ai le sentiment que les adversaires de MFL ont mal jugé les salariés. Ils n'ont pas compris que lorsque l'on revient de l'enfer, on est indestructible. C'est ce que montrent les chiffres. MFL c'est aujourd'hui 630 salariés, c'est 10 % de parts de marché en fret et progressivement également en tourisme. Des parts de marché qui semblent se gagner sans casser les tarifs, ce qui permet d'améliorer la gestion de l'entreprise. Des parts de marché qui pourraient croître rapidement, n'oublions pas que DFDS va perdre un navire en novembre et que celui qui va rester n'est pas en grande forme. Une progression de l'activité qui se lit également dans les taux de remplissage des navires, où l'on constate une progression régulière. Ainsi ceux qui font l'entreprise, ses salariés, font la démonstration de leur engagement et de leur savoir-faire. Ils sont sur la voie de la réussite. »

Comment peut-on agir pour aider MFL à réussir ?

« En agissant collectivement pour soutenir la société et ses salariés. En demandant aux citoyens et aux élus d'agir pour que le droit au travail de l'ensemble des salariés soit respecté. En réclamant à la Région et à l'État qu'ils soient plus dynamiques dans la défense des intérêts français. Je suis persuadé que si nous allons dans ce sens, ce n'est pas MFL qui disparaîtra du paysage calaisien. Qu'au contraire la société devra se renforcer par obligation et permettra alors la construction de davantage de richesses pour le territoire. »

Poil à gratter

Et ça coûte combien ?

Tout est bon pour faire croire que la Majest'in est un succès. Les responsables de Calais Opale Bus ne veulent surtout pas qu'on dise que leur navette fluviale ne transporte personne. Durant la période scolaire c'est donc sur les élèves des lycées et plus particulièrement de Coubertin, qu'ils misent. Les horaires ont donc été avancés pour permettre aux jeunes d'arriver à l'heure en cours (débarquement à 7 h 49 et 8 h 49 au Pont George V) et on a même mis en place un système de navette qui les attend au débarcadère pour emmener tout ce petit monde à l'entrée du lycée. Bien évidemment tout ceci a un coût... qu'il ne faudra pas s'étonner de voir répercuté sur le tarif des tickets prochainement. Mais c'est pas grave, au moins la Majest'in n'est plus vide...

Octobre rose

Depuis l'an passé, la communauté d'agglomération du Calaisais a décidé d'apporter son soutien à la lutte contre le cancer du sein en illuminant la façade de l'hôtel communautaire en rose. L'idée est belle, on peut le reconnaître. Mais elle pourrait, en plus, être utile. Car si, au lieu d'illuminer ladite façade tous les soirs, pendant un mois, ce qui bien évidemment a un coût (location des spots, maté-

riel...), l'agglomération versait la même somme en don pour la recherche contre le cancer, on applaudirait des deux mains. Ça ne serait plus simplement une action symbolique mais ça deviendrait un moyen d'aider concrètement les chercheurs. Et c'est sans doute de ça dont on a le plus besoin... Non ?

Rond-point du théâtre

Natacha Bouchart est fière d'annoncer qu'elle va « corriger les erreurs de l'ancienne municipalité » en revenant au « tourner à gauche » vers le boulevard Lafayette au bout du Boulevard Jacquard, autrement dit en supprimant le rond-point du théâtre. L'ancienne municipalité tient donc à préciser qu'elle ne s'est pas levée un beau matin avec l'envie subite de modifier le plan de circulation de la ville. C'est bien suite à une étude réalisée par un cabinet spécialisée que cette décision a été prise pour mettre fin aux « bouchons » en centre-ville. Mais c'est tellement plus facile « d'oublier »... L'ancienne municipalité en profite pour rappeler ici à Natacha Bouchart et à la presse qui semblent avoir la mémoire courte, que lors du conseil municipal du 8 mars 2004 la nouvelle circulation autour du théâtre était adoptée à l'unanimité, et donc par Mme Bouchart elle-même, alors conseillère municipale d'opposition.

CCAS : les murs en tremblent encore...

Fraîchement affectée à son poste, la directrice du CCAS a naturellement souhaité découvrir les résidences de nos aînés en compagnie du responsable du service. L'occasion pour elle de rentrer dans une colère noire et de vertement houspiller celui-ci en découvrant le « bureau », (ou plutôt placard ?), dans lequel travaille une de ses cadres qui n'est autre que l'ancienne chef du service d'aide à domicile. Service qui

Coup de pub

LE RUSÉ
organise

VENDREDI 24 OCTOBRE 2014

A partir de 19 heures 00

SOIREE
HAMBURGER

1 hamburger, 1 cornet de frites, une salade.

Participation : 8€

Pour les réservations
téléphonez
au 03.21.36.39.79
ou
au 06 72 64 03 76

aujourd'hui connaît de graves problèmes de dysfonctionnement depuis la mise au chômage de 33 de ses employés et la mise à l'écart de 5 de ses employés administratifs. Un dossier que nous avons abordé à de nombreuses reprises et que nous aborderons encore, un certain nombre d'agent ayant mis le CCAS au tribunal administratif. Hélas, ce ne fut pas sa dernière colère car dès le lendemain, ce fut au tour de l'actuelle responsable de l'aide à domicile de se faire reprendre sur sa gestion du service, les murs en tremblent encore...

PETITE ANNONCE

Un fidèle lecteur du Rusé nous a communiqué cette annonce : A vendre Ford Mondéo, 1.8 Duratorq TDCI Diésel, état impeccable, 153 000 km Contrôle technique Ok, 7 500 euros à débattre Tel : 06 35 58 26 58

